

Fonds Action pour l'inclusion et la participation (ACTION)

AVIS POUR APPEL À PROJETS

APPEL N° 1 - 2023

Durée : 36 mois

Montant : 150000 \$ - 300000 \$ CA

Source de financement : fonds propre de la Fondation de Mission inclusion

Cet appel à projets est lancé aux OSC/ODD du Bénin et de Bolivie

I. CONTEXTE

Notre monde connaît des enjeux et des crises de plus en plus complexes, préoccupants et interreliés qui se caractérisent par des conflits, des changements climatiques, des migrations, une insécurité alimentaire, des crises humanitaires et sécuritaires et des inégalités, et qui ont de nombreux impacts sur la vie des communautés. Une situation qui a pour conséquence l'inaccessibilité aux services de base, la violation des droits de la personne, les discriminations ainsi que les violences basées sur le genre. Face à cette situation, les groupes les plus touchés sont, de manière générale, les personnes en situation de marginalité, qui vivent ces inégalités au quotidien et de manière spécifique et transversale, les femmes et les filles, les jeunes, les personnes de la diversité sexuelle, les minorités ethniques ou visibles, les autochtones et, enfin, les personnes en situation d'handicap.

Les données probantes existantes indiquent que ces inégalités limitent l'accès de ces groupes aux services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, mais aussi aux possibilités économiques, aux occasions de participer à la vie citoyenne et de sortir du cercle de la pauvreté. Cela est encore plus préoccupant lorsque ces caractéristiques s'entrecroisent et se combinent.

Pour Mission inclusion, s'atteler aux enjeux de participation active et à la prise en compte des voix des personnes exclues ou vulnérables est une priorité et un engagement à contribuer à la lutte contre la pauvreté et à encourager une gouvernance inclusive, gage d'un développement durable et responsable. Mission inclusion œuvre pour ces causes depuis 75 ans par le biais de sa Fondation, qui se démarque par des actions d'influence sociale et politique menées auprès d'organismes communautaires et auprès du public ou des décideurs afin d'engendrer une plus grande ouverture, une acceptation et un accueil envers ces personnes. Mission inclusion poursuit donc le rêve d'un monde plus juste, où personne n'est laissé pour compte («*leave no one behind*») et où chacun.e peut faire entendre sa voix et être entendu.e.



Ainsi, dans sa nouvelle programmation, Mission inclusion se réinvente en faisant de la gouvernance inclusive sa stratégie de cohésion sociale. Elle met en place un fonds pour soutenir des organisations de pays du Sud : le Fonds Action pour l'inclusion et la participation (ACTION). Le but de ce fonds est de soutenir le pouvoir d'action des organisations de la société civile (OSC) et de défense de droits (ODD), qui interviennent auprès des exclu-es, notamment des femmes, des filles et des personnes vulnérables, en vue de mettre en œuvre des projets innovants et des initiatives transformatrices pour réaliser des sociétés plus égalitaires et des processus de gouvernance plus inclusifs, et pour le respect des droits de la personne.

Par cet appel à projets et pour cette année pilote, Mission inclusion vise donc à rendre disponible ce fonds dans les pays du Bénin et de la Bolivie. Mission inclusion travaille tant au Québec qu'à l'international, encourage la solidarité internationale et favorise des principes féministes, participatifs et transparents, de toutes les communautés, pour l'évaluation des projets soumis et le suivi de leurs répercussions dans leurs localités et communautés.

II. OBJECTIF

Le fonds a pour objectif global de contribuer à la réduction des inégalités par le soutien d'initiatives innovantes, transformatrices et locales en vue de considérer les enjeux de gouvernance inclusive et de promouvoir aussi bien le leadership des ODD et des OSC que l'inclusion des groupes dits marginalisés.

La **gouvernance inclusive** est une approche visant à intégrer activement les voix, les perspectives et les expériences de toutes les personnes, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les groupes marginalisés dans le but de contribuer à des modifications dans les structures de pouvoir afin d'assurer une plus grande participation de tous et de toutes aux espaces de décision. Par cette approche, nous visons à assurer l'accès équitable à des services de base adaptés aux besoins de toutes et de tous, à améliorer la gestion et la mise en œuvre responsable et durable de politiques, de programmes ou de services accessibles et adaptés à toutes les personnes dans le respect de leurs droits et des libertés individuelles et collectives.

Le fonds ACTION vise à développer les savoirs et les pratiques des organisations qui ont à cœur l'inclusion sociale et qui travaillent avec et pour des personnes membres des groupes traditionnellement exclus et marginalisés de façon à répondre de manière plus inclusive à leurs besoins, tout en favorisant le renforcement de leur pouvoir pour faire valoir leurs droits.



Ce premier appel du fonds ACTION utilisera de manière alternative les concepts de «personnes exclues» et de «groupes marginalisés» pour cibler toutes les personnes vivant différentes formes de discrimination ou d'exclusion, de façon systémique et entrecroisée. Il s'agit notamment (et non exclusivement) de groupes de :

- Femmes
- Jeunes (18-35 ans)
- Personnes en situation de handicap
- Autochtones
- Minorités
- Personnes migrantes / déplacées / réfugiées
- Personnes s'identifiant à la diversité sexuelle et de genre

Pour atteindre cet objectif, quatre (4) axes principaux sont retenus par Mission inclusion :

1

Défense des droits de la personne, et particulièrement des personnes exclues

2

Accès équitable aux services de base pour les femmes, les filles et les groupes marginalisés

3

Voix et leadership des femmes et des groupes exclus dans l'espace public

4

Gestion inclusive, juste et durable des ressources naturelles et de la biodiversité

Cet appel à projets est aligné avec l'objectif général du fonds ACTION en vue de contribuer à la réduction des inégalités.

LES PRINCIPES :

- Les projets qui seront proposés par les OSC et les ODD doivent tourner autour d'au moins un de ces axes.
- Ils doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du fonds et avoir des répercussions durables sur les enjeux clairement identifiés auxquels font face les personnes ou groupes visés.
- Les projets doivent provenir des personnes ou groupes visés ou auront été soumis à un processus rigoureux de consultations de l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris la communauté ciblée.
- Les activités doivent être claires et concrètes. Les projets doivent emprunter une démarche de gouvernance inclusive impliquant toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, dans la mise en œuvre et la pérennisation des résultats prévus du projet, car leur implication est fortement encouragée dans le cadre de cet appel et dans la construction de bonnes pratiques de gouvernance.
- Les projets de cet appel doivent soutenir une approche féministe et participative, ce qui implique notamment une approche basée sur les droits de la personne; faire en sorte que les femmes et les personnes visées participent aux décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble (renforcer leur capacité d'agir et leur autonomisation); et s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles et systémiques que vivent les personnes visées pour avoir un effet durable.
- Les projets doivent s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durables (ODD) pour 2030 et respecter les principes de base «*leave no one behind*».

III. DÉROULEMENT DU PROCESSUS

Veillez noter que le processus se déroulera en **quatre (4) étapes** :

ÉTAPE 1 : Lancement de l'appel à projets par Mission inclusion

Le lancement de l'appel à projets sera marqué par un affichage sur le site Web, les plateformes médiatiques de Mission inclusion et un partage auprès des organisations relais. Dans les semaines qui suivront le lancement, des webinaires seront organisés pour les organisations intéressées pour présenter Mission inclusion, les paramètres de l'appel et décrire le formulaire de note conceptuelle. Ces webinaires permettront aux organisations de poser leurs questions et d'obtenir des réponses en direct.

Pour les webinaires, des plages horaires sont précisées au point VII.

Tout échange avec l'équipe se fera via l'adresse courriel action@missioninclusion.ca.

ÉTAPE 2 : Note conceptuelle

Il sera demandé aux organisations intéressées de soumettre une note conceptuelle en utilisant le gabarit de Mission inclusion, accompagnée des documents suivants :

- Document des états financiers les plus récents
- Document de reconnaissance légale ou d'enregistrement (non expiré)

La demande sera évaluée sous deux (2) aspects :

1. Les critères d'admissibilité de l'organisation
2. Les critères d'admissibilité de la note conceptuelle

Sur cette base, l'ensemble des demandes sera soumis à un examen par un comité composé du personnel de Mission inclusion, qui en fera l'étude selon les critères mentionnés au point IV.

IMPORTANT :

Le formulaire de note conceptuelle est disponible **en ligne** sur le site de Mission inclusion. Il est obligatoire que les OSC et les ODD utilisent ce formulaire. Il devra être rempli et soumis de manière électronique.



ÉTAPE 3 : Projet détaillé et diagnostic organisationnel

Cette étape comportera **deux (2) phases**, qui se feront de manière parallèle :

Phase 1 – Projet détaillé :

Il sera demandé aux organisations présélectionnées de soumettre un projet plus détaillé à partir de la note conceptuelle soumise. Le dossier de candidature comprendra le formulaire de projet détaillé et le canevas de budget. Il sera envoyé par courriel aux organisations retenues pour l'étape suivante.

IMPORTANT :

Un webinaire sera prévu pour aider les organisations à ce sujet.

Phase 2 – Diagnostic organisationnel :

Des échanges entre l'organisation et Mission inclusion auront parallèlement lieu pour une prise de connaissance des organisations présélectionnées.

Veillez noter que cette étape ne constitue pas une confirmation de sélection du projet. Il s'agit plutôt d'une procédure qui permettra aux organisations et à Mission inclusion d'amorcer un dialogue et d'établir un premier contact. Ces échanges devront permettre une meilleure compréhension des besoins organisationnels et du contexte dans lequel travaillent les organisations.

Dans une approche inclusive, les projets soumis seront analysés et validés par un comité de bénévoles, représentatif des groupes ciblés, qui regardera leur cohérence en lien avec les résultats attendus et leur pertinence selon les pays. Les projets sélectionnés seront alors présentés au conseil d'administration de la Fondation de Mission inclusion pour approbation définitive. Toutes les organisations ayant participé à cette étape seront contactées individuellement par Mission inclusion, qui leur fera connaître le résultat des décisions, qu'elles soient positives ou négatives.

ÉTAPE 4 : Négociation et signature d'entente

Les organisations sélectionnées seront invitées à passer à la phase de négociation et de signature. Certains renseignements et documents officiels leur seront demandés, tels que numéros de taxe, informations bancaires et cartes d'identité des signataires du contrat.

Des sessions thématiques seront réalisées en cours de projet afin de permettre aux organisations de renforcer leurs connaissances et d'échanger entre elles sur ces sujets : la gouvernance inclusive, les procédures financières et les procédures de conformité de Mission inclusion, l'approche féministe et les stratégies d'égalité des genres.



IV. ADMISSIBILITÉ DES PROFILS

Veillez considérer attentivement les exigences suivantes, sur lesquelles nous nous appuyons pour déterminer l'admissibilité des profils soumis pour cet appel à projets. Aucune demande particulière ni aucun commentaire ne seront formulés à l'endroit de l'organisation demandeuse.

Pour être admissible, vous devez respecter chaque exigence et fournir toutes les pièces justificatives demandées :

a. Admissibilité de l'organisation

1. Être une organisation à but non lucratif admissible (organisation de la société civile, de défense de droit). Les organisations religieuses, politiques et étatiques ne sont pas admissibles;
2. Être établie dans un pays admissible à l'appel;
3. Être une organisation juridiquement enregistrée (avec preuve en cours de validité);
4. Avoir au moins deux (2) ans d'existence et d'expérience dans le pays concerné par la proposition;
5. Être une organisation qui travaille avec et pour les personnes faisant partie des groupes marginalisés susmentionnés;
6. Présenter une demande complète : note conceptuelle + documents exigés.

b. Admissibilité de la note conceptuelle

Pour être admissible, la note conceptuelle :

1. Doit contribuer à l'objectif du fonds ACTION et toucher au moins l'un des axes ciblés par l'appel;
2. Doit être préparée selon le formulaire de notes conceptuelles disponible **sur le site de Mission inclusion**;
3. Doit être soumise dans le délai fixé;
4. Doit avoir une durée de 36 mois;
5. Doit présenter un budget compris entre 150000 \$ et 300000 \$ CAN;
6. Ne doit pas inclure ou cibler des activités non admissibles.



Activités non admissibles :

- Financement de bourses d'études individuelles ou de formation scolaire
- Financement de construction, d'achat de terrain ou d'immeubles
- Financement d'armes et d'activités promouvant la violence, le terrorisme et la guerre
- Financement de partis politiques ou de groupes religieux
- Activités ou bien illégaux
- Projets incluant des activités prosélytes, à portée religieuse, politique ou partisane
- Projets incluant des activités de microcrédit



Type d'activités admissibles

Nous proposons une liste (non exhaustive) d'activités admissibles :

- Activités de défense de droits et de production d'alternatives sociales innovantes
- Activités pour assurer un leadership transformateur et inclusif
- Activités de sensibilisation et ou d'éducation/formation sur lesreprésailles ou de menaces (physique ou virtuelle) que peuvent vivre certains groupes à cause de leur conviction pour les droits de la personne;
- Activités innovantes pour favoriser une gouvernance plus inclusive et plus participative au niveau local, national ou régional;
- Activités de sensibilisation (manifestations, expressions culturelles pour la mise en valeur de la diversité, dénonciation de l'exclusion);
- Activités de plaidoyer et d'influence politique (en accord avec un plan de plaidoyer inclusif et participatif);
- Activités de mutualisation/fédération pour un travail en réseau.

V. ÉVALUATION DES NOTES CONCEPTUELLES

Comme mentionné ci-dessus, les notes conceptuelles seront d'abord soumises à une vérification d'admissibilité. Toutes celles qui ne répondent pas à l'ensemble de ces conditions ne seront pas prises en considération. Les notes conceptuelles admissibles seront par la suite évaluées sur la base des critères suivants :

Pertinence de la note

- Dans quelle mesure la note s'articule-t-elle autour de l'objectif du fonds?
- Dans quelle mesure la note cible-t-elle une problématique pertinente par rapport à l'axe ciblé (bonne justification)?
- Dans quelle mesure la conception générale de la note est-elle cohérente? (Les activités définies permettent-elles d'atteindre les objectifs?)

Gestion de projets

- L'organisation explique de façon claire, réaliste et logique le changement attendu par la mise en œuvre du projet.
- Les exemples de projets antérieurs témoignent d'une expérience technique significative et pertinente de l'organisation à mener à bien un projet de la taille et de la nature proposées.

Budget

- Le montant total demandé ne dépasse pas le niveau de financement admissible pour le projet.

VI. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : ORIENTATION DU FONDS

Le fonds ACTION se veut inclusif et ouvert à tous les groupes marginalisés susmentionnés. Il se veut innovant et cherche à avoir un effet transformateur qui permettra à ceux-ci de répondre de manière plus inclusive aux besoins de leurs membres, de renforcer leur pouvoir de plaidoyer pour une participation active à la vie publique et de veiller à la fonctionnalité des services publics pour tous et toutes. Ainsi, avec le fonds ACTION, Mission inclusion souhaite encourager les organisations à considérer, dans leurs notes, au moins un des éléments suivants :

a. Amélioration de leur structuration à travers :

- Renforcement de la structure et modalités de fonctionnement des organisations
- Appui au plaidoyer et à la concertation
- Structuration des échanges avec les acteurs étatiques
- Représentativité des organisations dans les espaces de concertation et de décisions



b.
Participation active à la gouvernance et au développement local/régional/national à travers :

- Renforcement des connaissances des organisations sur le fonctionnement des collectivités locales (gestion, finances, procédures, politique, prises de décision)
- Renforcement du rôle de veille citoyenne des organisations sur l'application des principes de transparence dans le mode de gestion des autorités locales
- Promotion de la participation citoyenne dans la réflexion, le suivi et l'évaluation des services sociaux/activités sociales à fournir par les acteurs étatiques locaux
- Renforcement des échanges entre autorités locales et les OSC/ODD
- Amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes marginalisés

f.
La promotion de pratiques écologiquement durables

Autant que possible, la prise en considération des incidences environnementales des actions, le développement de mesures de mitigation, le développement de comportements écoresponsables.

g.
L'égalité des genres et le renforcement de l'autonomisation et du leadership des femmes et des filles

Développement d'initiatives qui visent à lutter contre les violences basées sur le genre, à soutenir des organisations de défense des droits des femmes et à renforcer leur pouvoir économique, puis à promouvoir l'engagement des hommes et des garçons dans la lutte pour la réduction des inégalités de genre.

c.
La production intellectuelle pouvant impacter le domaine d'intervention de l'OSC/ODD par rapport au projet soumis

Une production intellectuelle qui encourage les OSC/ODD à rendre disponibles des données qualitatives et quantitatives. Ces données permettront de faire la cartographie des bonnes pratiques de mise en œuvre du projet, ce qui démontre une adaptabilité des approches de mise en œuvre du projet au contexte.

d.
Le développement d'un espace civique d'échanges et de plaidoyer (réseautage)

Un espace qui offre un cadre de dialogue de mobilisation civiques. Un espace intégrant la collaboration avec d'autres OSC/ODD qui militent dans le même sens pour le recueil de données probantes sur les difficultés qu'elles traversent et qui constituent un frein à l'émergence de leur voix. Un espace qui permettra de partager les données probantes collectées avec d'autres organismes et de renforcer le plaidoyer commun. Un cadre pour développer des initiatives adaptées au contexte et issues de la mise en œuvre du projet.

e.
Le développement d'initiatives agissant sur les enjeux de gouvernance inclusive

Des initiatives qui agissent sur les freins, notamment de gouvernance, dans la communauté.



VII. PRÉPARATION DE LA DEMANDE

Séances d'informations

Des séances virtuelles sur Zoom seront présentées pour les organisations intéressées aux dates suivantes :

Bénin (en français)

- 23 octobre 2023 à 14 h 30 (GMT +1)

Bolivie (en espagnol)

- 24 octobre 2023 à 13 h (GMT -4)

Pour manifester votre intérêt, veuillez envoyer un courriel à l'adresse action@missioninclusion.ca **au plus tard le 20 octobre 2023**. Un lien vous sera envoyé.

Les questions concernant cet appel à projets peuvent être transmises à cette même adresse **jusqu'au 27 octobre 2023**. Veuillez prévoir un minimum de 2 à 3 jours ouvrables pour obtenir une réponse.

Où, comment et quand envoyer les profils

(notes conceptuelles + pièces justificatives)

Vous devez transmettre la note conceptuelle et les pièces justificatives demandées **au plus tard le 24 novembre 2023 à 17 h (GMT)** à l'adresse suivante : action@missioninclusion.ca.

Tout dossier présenté au-delà de cette heure ne sera pas accepté. Un courriel de réponse automatique confirmant la réception du dossier constituera votre accusé de réception.

Votre demande doit comprendre le formulaire de notes conceptuelles dûment signé et les pièces justificatives demandées.
Merci de ne pas changer le format du formulaire.

À noter :

- **Les candidatures doivent être rédigées en français ou en espagnol selon le pays.** Seules les candidatures formulées dans ces langues seront acceptées.
- Les réponses aux formulaires de note conceptuelle doivent respecter les limites de mots indiquées et la forme demandée. Aucun document complémentaire pour répondre aux questions ne sera accepté.
- Les pièces justificatives requises peuvent être soumises en format JPEG, DOC ou PDF.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après sa soumission.
- Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en compte.
- Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous n'ayez reçu aucun accusé de réception.
- Mission inclusion n'accepte pas les candidatures spontanées. Les dossiers de candidature sont acceptés uniquement lors des appels à projets. Seuls les formulaires spécifiques à l'appel sont acceptés.
- Si vous avez du mal à signer électroniquement, **imprimez uniquement la section III**, signez-la, remplissez-la, puis numérisez ou photographiez-la. N'oubliez pas de l'inclure avec les autres fichiers requis dans votre envoi.